



AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le 16 mars 2026, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Danville, sise au 150 rue Water, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure concerne l'immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 6 160 819 du cadastre du Québec, sis au 40 chemin Saint-Georges Nord.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure vise à permettre l'implantation de cinq (5) bâtiments de mini-entrepôts à une distance de 1,57 mètre des lignes de lot latérales et arrière, alors que le règlement de zonage no 2025-05 prescrit, pour la zone M-9, une marge de recul latérale minimale de 5 mètres et une marge de recul arrière minimale de 10 mètres pour un bâtiment principal.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 16 mars 2026.

Avis donné à Danville, le 25 février 2026

Isabelle Tremblay
Greffière